

Admission à la vérification de compteurs d'énergie thermique et de compteurs d'eau chaude

du 18 janvier 2005

En vertu de l'art. 17 de la loi fédérale du 9 juin 1977 sur la métrologie et conformément à l'art. 10 de l'ordonnance du 17 décembre 1984 sur la qualification des instruments de mesure (ordonnance sur les vérifications), nous avons admis à la vérification les modèles suivants. Les personnes affectées par cette approbation ordinaire peuvent faire opposition par écrit auprès de l'Office fédéral de métrologie et d'accréditation, 3003 Bern-Wabern, dans les 30 jours qui suivent cette notification.

Fabricant: Aquametro AG, Therwil (CH)

Requérant: Aquametro AG, Therwil (CH)



Calculateur de chaleur pour compteurs d'énergie thermique.

Type: CALTEC ST

3^e adjonction

Fabricant: Sensus Metering Systems GmbH, Ludwigshafen (D)

Requérant: Aquametro AG, Therwil (CH)



Compteur d'énergie thermique complet.

Type: PolluStat E

Fabricant: Euro Commercial Agency Trading GmbH, Siebnen (CH)

Requérant: Euro Commercial Agency Trading GmbH, Siebnen (CH)

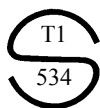


Compteur d'énergie thermique complet.

Type: ECOTRADE A... Qn...

Fabricant: *SONTEX SA, Sonceboz (CH)*

Requérant: *SONTEX SA, Sonceboz (CH)*



Compteur d'énergie thermique complet.

Type: Supercal/Superstatic 434

11^e adjonction

18 janvier 2005

Office fédéral de métrologie et d'accréditation:

Le directeur, Wolfgang Schwitz